

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.028

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : EXTENSION DU CENTRE MEDICO SOCIAL

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Ville de ROYAN prévoit la cession au prix des Domaines, d'un bâtiment public dénommé Centre Médico Social au Département de la Charente-Maritime fin 2000. Ce dernier abrite les services du Conseil Général ainsi que trois services locaux. La Ville de ROYAN doit reloger dans des conditions équivalentes ces services dans des bâtiments neufs qui seront situés sur le même site Boulevard Franck Lamy.

Un programme a été établi par les services techniques et validé par les futurs utilisateurs du centre. Ce projet de construction neuve confortera la vocation administrative et sociale du site et permettra de restructurer la voie urbaine.

Le coût global de l'opération est estimé à 5,7 millions de francs TTC.

Compte tenu du coût prévisionnel des travaux de construction et des honoraires de maîtrise d'oeuvre dont le montant sera inférieur au seuil de 1 300 000 Frs HT, un avis d'appel public à candidatures doit être lancé dans le cadre d'une procédure simplifiée limitée : les maîtres d'oeuvre ne pourront être retenus, à l'issue de cette consultation, qu'après avis et classement par une commission ainsi composée :

- Président : Le Maire ou son représentant
- Membres : les membres de la Commission d'appel d'offres élus par le Conseil Municipal du 4 Juillet 1995
- Maîtres d'oeuvre et Personnalités compétentes : 1/3 de l'ensemble des Membres de la Commission. Ces derniers seront désignés ultérieurement par arrêté du Maire.

Après examen de leurs compétences, références et moyens, la commission formulera un avis sur les candidats, en préalable à la négociation par le Maire ou son représentant, en vue de la passation d'un marché négocié de maîtrise d'oeuvre pour une mission complète dans le cadre de la loi MOP selon les prescriptions d'ingénierie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 20 Janvier 2000,
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du Centre Médico Social de ROYAN

- de constituer la commission chargée d'examiner les dossiers de candidatures des maîtres d'oeuvre, comme suit :

* Président : Le Maire ou son représentant

* Membres : Les Membres de la Commission d'appel d'offres élus par le Conseil Municipal du 4 Juillet 1995

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt du permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS